



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX














**Travaux liés à la mise en sécurité incendie de la
maison d'arrêt de LAVAL**

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 23 février 2026 à 12:00

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
18 bis rue de Châtillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux liés à la mise en sécurité incendie de la maison d'arrêt de LAVAL
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.3 - Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé.....	6
3.4 - Contrôle technique	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire	7
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux liés à la mise en sécurité incendie de la maison d'arrêt de LAVAL.

Lieu(x) d'exécution :
Maison d'arrêt de LAVAL
20, boulevard Frédéric Chaplet
53000 Laval

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Observations
01	Gros-œuvre	Ce lot va suivre la procédure de l'article R2122-8 du Code la commande publique et fera l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables
02	Serrurerie	
03	Plâtrerie – Menuiserie intérieure	
04	Système de Sécurité incendie	
05	Robinet d'Incendie Armé	
06	Peinture	Ce lot va suivre la procédure de l'article R2122-8 du Code la commande publique et fera l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45421000-4	Travaux de menuiserie

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45420000	Travaux de menuiserie et de charpenterie
03	45410000-4	Travaux de plâtrerie
04	45343000-3	Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies
05	45343200-5	Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie
06	45442100-8	Travaux de peinture

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

PROJ'ELECT
22 RUE AUGUSTE BEUNEUX
53000 LAVAL

Tél. : 0243490295
Courriel : info@projelect.com

La maîtrise d'œuvre est représentée par : Marc PARMENTIER.
Mission de base + DIAG + OPC

3.2 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

AFTI
29 rue de Lorient
35000 RENNES

La coordination des systèmes de sécurité incendie est représentée par : Pierrick BEDEL.

3.3 - Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

La coordination de la sécurité et de la protection de la santé est assurée par :

SOCOTEC Agence Construction Laval
Pôle Construction Immobilier Bretagne
Construction Laval
Parc Cérès - Bâtiment Q14 – 21 Rue Ferdinand Buisson
53810 CHANGE

Mission relevant de la Catégorie 2

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique (Missions L+LE+SEI+HAND) est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
21 RUE FERDINAND BUISSON BATIMENT
53810 CHANGE

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Annexe n°1 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention
- Annexe n°2 au CCAP - Consignes de sécurité
- Annexe n°3 au CCAP - Engagement de confidentialité
- Annexe n°4 au CCAP - Fiche individuelle de renseignement
- Annexe n°5 au CCAP - Certificat de visite de l'établissement
- Annexe n°6 au CCAP - Ediflex
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot
- Le cadre de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot à compléter
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le plan général de coordination (PGC)
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT)
- Le dossier des « pièces confidentielles » :
 - Les plans
 - Le dossier « SSI »
 - Les rapports amiante et plomb avant travaux

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Attention : Le dossier des « pièces confidentielles » pour des raisons tenant à la sécurité pénitentiaire est accessible uniquement une fois l'attestation de confidentialité dûment renseignée transmise par les opérateurs économiques à l'adresse suivante : uamp.disp-rennes@justice.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé PARTIE ADMINISTRATIVE

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration d'une assurance décennale et civile	Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé PARTIE TECHNIQUE :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) respectant le cadre du DPGF fourni au DCE	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat Le mémoire sera organisé comme suit : - <u>Chapitre 1</u> – Organisation générale et moyens alloués au chantier : description (max. 10 pages) du management (équipes nommées, qualifications, expériences), moyens humains et techniques, dispositions face aux contraintes d'accès et d'organisation, modes de fabrication/pose spécifiques, planning des tâches et interfaces entre lots. Ce chapitre précisera les méthodes et moyens mis en place pour respecter le planning tout en identifiant le chemin critique. - <u>Chapitre 2</u> – Qualité des produits et matériaux : note (max. 5 pages, hors fiches techniques) précisant les mesures pour garantir la continuité des approvisionnements et l'utilisation constante des mêmes références, ainsi que la présentation des produits et matériaux retenus avec leurs fiches techniques - <u>Chapitre 3</u> – Performance environnementale : note (max. 3 pages, hors fiches techniques) précisant les mesures relatives à la valorisation des déchets de chantier et la réduction des nuisances (poussières, bruit, émissions), ainsi que pour la durabilité et facilité de maintenance des équipements incendie avec leurs fiches techniques.	Oui
Annexe n°1 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention	Oui
Annexe n°2 au CCAP – Conditions de sécurité	Oui
Annexe n°3 au CCAP – Engagement de confidentialité	Oui
Annexe n°5 au CCAP – Certificat de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une réunion d'information suivie d'une visite du site sera organisée le 9 février à 14h00

Pour des raisons de sécurité, une demande de visite intégrant une copie des pièces d'identité devra être transmise avant le 02/02/2026 aux adresses suivantes

- odile.ernout@justice.fr
- naoujil@cabinetclement.fr

Lors de la visite :

- Se présenter 20 minutes avant à la porte d'entrée principale de l'établissement
- Les téléphones, appareils photos et plus généralement tout appareil permettant de prendre des photos sont interdits pour la visite

- Seuls deux personnes par groupement d'opérateur sont autorisées pour la visite
- Une visite unique pour tous les lots

Cette visite se fera en appliquant les gestes barrières et mesures sanitaires en vigueur dans l'établissement.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

DBF/UAMP
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes
18 bis rue de Châtillon - CS 23131
35031 RENNES CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, excel, word, DWG et libre office.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :

- les pièces de la candidature **PARTIE ADMINISTRATIVE**
 - les pièces de l'offre **PARTIE TECHNIQUE**
- définies à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation**

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Organisation générale avec les moyens techniques et humains spécifiquement alloués au chantier (équipes : nom, qualification et expériences)	30.0
L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 1 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère	
2.2-Valeur technique dont qualité des produits et matériaux	20.0

L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 2 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère	
<p style="text-align: center;"><i>2.3-Performance environnementale liée à la valorisation des déchets de chantier, la réduction des nuisances et la durabilité et facilité de maintenance des équipements incendie</i></p>	10.0
L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 3 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère	

Précisions sur la notation :

1- Prix des prestations sur 40 pts :

L'offre la moins onéreuse (exceptée celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 40 pts.

Pour les autres offres, elles seront notées de la manière suivante :

Note offre examinée = [(offre la meilleur x 40) / offre examinée]

2- Valeur technique sur 60 pts :

Sous-critère 2.1, Sur 30 pts : noté par pas de 5 pts

Très bon 30/30, jusqu'à Insuffisant 5/30

En cas d'absence complète d'élément, la note de 0/30 est attribuée

Sous-critère 2.2, Sur 20 pts : noté par pas de 5 pts

Très bon 20/20, jusqu'à Insuffisant 5/20

En cas d'absence complète d'élément, la note de 0/20 est attribuée

Sous-critère 2.3, Sur 10 pts : noté par pas de 2 pts

Très bon 10/10, jusqu'à Insuffisant 2/10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
3 Contour de la Motte
35000 RENNES

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr